

STATION D'EPURATION SEINE AVAL

LA PROBLEMATIQUE DES EAUX PLUVIALES

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2007

Parc des Expositions Paris Nord - Villepinte

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :
M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

M. BRUNO TASSIN, CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EAU, VILLE ET ENVIRONNEMENT
M. DIDIER HERVO, LES VERTS, ISSY-LES-MOULINEAUX
M. JEAN-MARIE QUEMENER, CHEF DE LA SUBDIVISION SPECIALISEE QUALITE ET POLICE DE L'EAU ET SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE
M. CLAUDE PREVIDI, MAIRE ADJOINT CHARGE DE L'URBANISME A LA COMMUNE DE VILLEMORIS-SUR-ORGE
M. LUC BLANCHARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERTS
MME NADINE AIRES, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
M. VINCENT DESLOGES, DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PLAINE COMMUNE
M. DOMINIQUE BIDOU, ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE
M. MICHEL VAMPOUILLE, VICE-PRESIDENT A L'ENVIRONNEMENT, AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ECO-REGION, CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
M. MICHEL LAMBOLLAY, ATTAC 93
M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS-SAINTE-HONORINE
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
M. GILLES LEPARMENTIER, ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERT
MME MARJORIE GRIMALDI, VEOLIA EAU
M. HERVIEU
M. NICOLAS GENDREAU, DIRECTEUR DE L'EAU, CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE
M. DAVID BOUHERET, DIRECTEUR ADJOINT DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS
MME MERCEDES GALANO, DIRECTRICE DE LA DSEA AU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE
M. BERNARD DE GOUVELLO, CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

(DEBUT DE LA REUNION : 10 H 30)

INTRODUCTION

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, accueille les participants et retrace brièvement la genèse de ce débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine aval. Il rappelle le rôle de la CNDP et les objectifs du débat public, soulignant les principes de base que sont la transparence, l'équivalence et l'argumentation.

Il passe en revue les réunions qui ont eu lieu pour ce débat, à savoir cinq auditions publiques, puis cinq réunions thématiques dont la dernière qui se déroule ce soir. Il indique que cela sera suivi de trois réunions de synthèse, puis d'une réunion de clôture. Il explique ensuite le parcours réglementaire auquel seront soumis les rapports de la Commission et les actions du SIAAP en vue de la poursuite ou non du projet. Il rappelle les diverses options disponibles au public quant à leur participation et leurs questions.

Il aborde les principaux enseignements des auditions publiques, qui se résument par des préoccupations sur les sujets suivants :

- La gouvernance.
 - Au niveau de l'assainissement francilien.
 - Au niveau du Conseil d'Administration du SIAAP.
 - Au niveau de la définition du projet et du suivi des travaux.
 -
- La déconcentration et la taille de Seine aval.
- L'objectif de « zéro nuisances » affiché par le SIAAP, qui suscite des doutes parmi les riverains.

M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, annonce l'ordre du jour de la réunion, indiquant qu'il s'agit surtout aujourd'hui de déterminer les meilleures solutions, dans le cadre de la refonte de la station Seine aval, pour améliorer la qualité des eaux de la Seine si on considère les eaux de temps de pluie, et plus globalement les rejets urbains de temps de pluie sur la région parisienne.

Il précise que sera abordé en première partie un état des lieux, suivi d'une revue des solutions possibles. Etant donné la complexité du sujet, chaque partie sera traitée par le biais d'une diversité de points de vue, comprenant le scientifique, le réglementaire et le citoyen.

PREMIERE PARTIE : L'ETAT DES LIEUX

La gestion des eaux pluviales en Île-de-France et son impact sur la qualité de la Seine

M. Bruno TASSIN, Centre d'Enseignement et de Recherche Eau, Ville et Environnement, indique qu'il convient avant tout de préciser ce que sont les eaux pluviales, ce qu'il fait en détail à l'aide d'une diapositive, montrant :

- les voies de circulation des eaux.
- les possibilités de rejet dans le milieu naturel.
- les sources de contamination des eaux de pluie.

Il explique qu'un réseau séparatif permet aux eaux d'arriver dans le milieu récepteur en l'état, alors qu'un réseau unitaire causera un mélange dans le réseau d'assainissement entre les eaux pluviales et les eaux usées qui y transitent par temps sec.

Il montre des photos de divers ouvrages, dont un déversoir d'orage et un collecteur de flottants, fournissant des chiffres sur leur implantation et leurs capacités en région parisienne.

Il souligne que la contamination des eaux pluviales est principalement de nature particulière, précisant qu'il s'agit de particules présentant une bonne aptitude à la décantation, ce qui offre des pistes en matière de traitement. Il ajoute que la pollution qu'on y retrouve est composée de matière organique et de micropolluants en suspension. Il fournit un ensemble de résultats chiffrés venant du programme « eau pure » de l'Observatoire des Polluants Urbains, ainsi que du PIREN-Seine, dont les conclusions sont que l'on trouve en période de temps de pluie des concentrations plus importantes qu'en temps sec, et que l'on trouve une variabilité plus importante des concentrations en temps de pluie qu'en temps sec. Il indique qu'au final, on peut conclure a priori que la pollution des eaux de ruissellement urbaines en temps de pluie est équivalente à celle des eaux usées domestiques. Il note l'exception du zinc, en plus forte concentration dans les eaux de ruissellement urbaines, du fait des nombreuses toitures en zinc dans la région parisienne.

Il fournit ensuite des chiffres sur les rejets en Seine, détaillant les flux par an au niveau des déversoirs, des eaux brutes arrivant à la station d'épuration et des eaux qui en sortent, et dont les conclusions montrent que les flux provenant des déversoirs sont sensiblement inférieurs à ceux qui proviennent des eaux traitées.

Il dresse une analogie entre les eaux pluviales et l'énergie solaire, qui sont toutes deux largement réparties spatialement et dont on peut, dans le cas du solaire, tirer de l'énergie soit de manière répartie, soit de manière centralisée, tout comme avec les eaux pluviales on peut gérer leur récupération soit de manière répartie, soit de manière centralisée. Il explique que la manière répartie correspond aux techniques alternatives, qui permettent de réduire les débits, de contrôler les flux de pollution et d'envisager des mesures de récupération via des ouvrages de rétention et d'infiltration. Il explique que la manière centralisée correspond à l'utilisation de gros tuyaux, une optique qu'il qualifie de « ville étanche », dont l'objectif est d'éviter que les eaux pluviales rejoignent le milieu récepteur, et qui nécessitent des ouvrages gigantesques soumis à une maintenance significative.

M. Jean-Claude DEUTSCH souligne la notion soulevée par M. TASSIN que la pollution des rejets urbains de temps de pluie est au moins aussi importante que celle des eaux usées, et qu'il existe différentes manières de gérer ces types de pollution, soit en amont, soit en aval.

M. Didier HERVO, Les Verts d'Issy-les-Moulineaux, a récemment appris que des collectivités locales soumettent la délivrance de permis de construire à une exigence de « débit zéro » à la parcelle. Il demande si cette initiative est une bonne solution dans le cadre de ce débat.

M. Bruno TASSIN trouve que c'est un problème trop complexe pour qu'il puisse se hasarder à répondre à cette question, ajoutant que ce thème a déjà été abordé dans ce débat public. Il souligne qu'il y a une diminution reconnue de la capacité des débits qui pourront circuler à l'intérieur des canalisations, posant des problèmes pour l'avenir dont on n'a pas encore pris toute la mesure. Il indique que diverses initiatives sont à l'étude, citant la notion de « ville rétrécissante » étudiée en Allemagne.

Il estime que cette question *eau pluviale ou eau de réseau unitaire* est un défi qu'il faudra assumer, parmi bien d'autres comme par exemple le problème des odeurs dans les canalisations.

Focus sur l'impact de la station d'épuration Seine aval

M. Jean-Marie QUEMENER, Chef de la Subdivision Spécialisée Qualité et Police de l'Eau et Service Navigation de la Seine, indique qu'il va montrer la perspective de la problématique des eaux pluviales du point de vue des services de l'Etat qui réglementent les systèmes d'assainissement. Il souligne la différence de prévisibilité qui existe entre les eaux usées, dont le débit est à peu près constant, et les eaux pluviales qui peuvent avoir des débits très importants de façon brève et localisée. Il rappelle que les eaux pluviales en milieu urbain qui ne s'infiltrent pas passent :

- soit dans les réseaux unitaires (majoritaires en Île-de-France) aboutissant à des rejets par la station et comportant un mélange d'eaux usées et d'eaux claires issues de la pluie,
- soit dans les réseaux séparatifs aboutissant à des rejets directement par les exutoires pluvieux.

Il aborde les impacts, qui sont de deux ordres :

- L'impact quantitatif, qui représente un enjeu de sécurité publique du fait des inondations quand les réseaux débordent.
- L'impact qualitatif, lui-même caractérisé par deux formes d'effets :
 - L'effet immédiat (le choc toxique), causé par le mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales arrivant dans le milieu récepteur et générant une pollution organique qui se dégrade très rapidement, appauvrissant l'oxygène du milieu et bouleversant la vie piscicole. Ce phénomène peut être aggravé par des mauvais branchements, la température ou encore l'étiage, qui peuvent générer une pollution bactériologique. Tout cela représente un enjeu de santé publique, important pour les captages d'eau potable.
 - L'effet différé, causé par les substances toxiques véhiculées par les eaux pluviales qui peuvent s'accumuler dans les sédiments. Les conséquences à long terme sont un risque de remise en suspension lors d'opérations de dragage, la bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et la perturbation engendrée dans l'écosystème. Cela représente un enjeu de protection de l'environnement.

Il passe ensuite au traitement de la pollution des eaux pluviales, indiquant que la réglementation reconnaît les réseaux unitaires et y impose le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Il précise que la DERU n'exige pour ces réseaux que le traitement des pluies dites non inhabituelles. Concernant les réseaux séparatifs, il explique que le traitement n'est pas toujours existant, mais que l'on essaie de l'adapter aux usages en aval par décantation, ou encore par traitement physico-chimique ou par un système de volumes tampons. Il souligne que toute la pollution n'est pas éliminée – ce n'est pas le but – et que tous les volumes ne sont pas tamponnés, expliquant que la nature intermittente des eaux pluviales et leurs volumes variables font qu'au final les traitements sont difficiles et d'une efficacité douteuse.

Il indique que tout cela amène à une logique préventive, précisant qu'il faut d'abord limiter l'impact quantitatif en diminuant les volumes d'eau générés qui transitent vers les réseaux, soit en limitant l'imperméabilisation (prenant garde à vérifier la compatibilité des eaux pluviales et des eaux souterraines), soit par rétention à la parcelle. Il souligne que ces actions et ces principes sont inscrits au SDAGE, ce qui implique leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il ajoute que les principaux acteurs à ce niveau sont les particuliers et les collectivités. Concernant l'impact qualitatif, il indique qu'il s'agit surtout de

limiter l'apport de substances toxiques au milieu naturel, précisant que ce principe est en partie prévu par la réglementation (REACH), et que le SDAGE fixe de son côté des objectifs de réduction. Il explique que c'est à tout un chacun d'inciter à un changement de pratiques, citant l'exemple des pesticides.

Il décrit alors le rôle de la Police de l'Eau, qui est en premier lieu la prise en compte des objectifs assignés par les textes de la DERU, de la DCE et du SDAGE).

- Pour les dossiers concernant strictement les eaux pluviales, il s'agit de favoriser l'infiltration à la parcelle, de limiter le débit de fuite, et de tenter d'instituer des normes de rejet sur les rejets pluviaux pour s'assurer que ce sont exclusivement des eaux pluviales qui passent dans les réseaux.
- Pour les dossiers concernant les rejets de stations d'épuration, la réglementation impose la définition d'un débit de référence correspondant à l'obligation de traitement des eaux jusqu'à des pluies non inhabituelles, à partir duquel sont fixées des normes.

Il détaille ensuite les objectifs de qualité qui ont été définis spécifiquement pour Seine aval, basés sur la prise en compte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2015 tel qu'imposé par la DCE. Il explique que cela consiste à évaluer les rejets que produira la station, tout en tenant compte de l'effet dilution qu'apporte le milieu. Il conclut en montrant un tableau des normes de rejet fixées en fonction des débits pour la station Seine aval.

M. Jean-Claude DEUTSCH commente sur la complexité accrue engendrée par l'augmentation des acteurs concernés par le traitement des eaux pluviales.

M. Claude PREVIDI, Maire adjoint chargé de l'urbanisme à la commune de Villemoisson-sur-Orge, se dit satisfait de ce qu'il a entendu car cela le conforte dans la voie dans laquelle sa commune s'est engagée. Il explique que depuis plusieurs années il a constaté le problème d'engorgement des stations d'épuration par les eaux pluviales, ce qu'il l'a amené à soumettre les permis de construire à la retenue des eaux pluviales à la parcelle. Il a également constaté qu'en cas de fort orage, le niveau de l'Orge monte très vite du fait du réseau séparatif, ce qu'il l'a amené à réaliser des bassins de retenue végétaux. Il précise que ces initiatives ont permis de réduire les risques d'inondation. Il estime que la meilleure approche est de travailler en amont, c'est-à-dire de réduire les volumes pour alléger la tâche des ouvrages de traitement. Il invite les participants à venir visiter sur place les travaux réalisés dans sa commune.

M. Luc BLANCHARD, Président de l'Association Val-de-Seine Vert, indique qu'il a lu le cahier d'acteur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie où il est écrit que la réduction des débits provoque des risques de dépôt, impliquant que la séparation des réseaux présenterait un danger. Il demande comment faire la part des choses entre ce qu'il a entendu aujourd'hui, qui lui semble exemplaire, et la prise de position péremptoire de l'Agence soutenant le statut quo.

M. Jean-Claude DEUTSCH propose que cette question soit traitée dans la deuxième partie.

L'incitation financière à la dépollution des rejets urbains par temps de pluie : les aides proposées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Mme Nadine AIRES, Agence de l'Eau Seine Normandie, se propose de décliner les volets d'intervention de son agence en deux sections :

Les études, que l'AESN considère comme un préalable indispensable :

- Les études globales.
Subventionnées par l'Agence à 70%, elles permettent au maître d'ouvrage d'acquérir une bonne connaissance de son territoire et du système d'assainissement. Elles facilitent l'évaluation des enjeux liés à l'urbanisation, ainsi que l'identification des problèmes éventuels et de leur solution.
- Les études ponctuelles ou spécifiques.
Subventionnées par l'Agence à 30-50%, elles permettent une meilleure analyse des contraintes locales, l'adaptation de procédés de traitement, et le déroulement d'avant-projets.

Les aménagements, que l'Agence est susceptible d'accompagner pour limiter les impacts :

- Les aménagements en amont.
Il s'agit de diminuer ou de réguler les apports par ruissellement et les émissions de polluants.
- Les aménagements en aval.
Il s'agit de traiter les effluents qui le nécessitent.

Elle aborde les aides financières de l'Agence, expliquant qu'elles sont accordées selon deux principes de base : la définition d'un montant par référence à un prix de référence, et selon la zone concernée, application sur ce montant d'un taux d'aide ajusté en fonction des actions nécessaires selon les enjeux sur le milieu.

Elle détaille la nature des aménagements engagés avec le soutien de l'Agence. Elle cite parmi les travaux en amont subventionnés une aide à la déconnexion des eaux de gouttière. Elle explique que parmi les actions en aval, certaines sont en complément des aménagements effectués en amont, citant les exemples suivants :

- Sur réseau unitaire, le stockage d'une partie des effluents de temps de pluie pour envoi vers une STEP, ou encore l'interception par décantation des polluants particuliers.
- Sur réseau séparatif pluvial, des actions techniquement similaires à celles mises en place sur les déversoirs d'orage, mais utilisant des ouvrages différents tels que des plans d'eau.

Elle évoque ensuite le « label urbanisations nouvelles » mis en place par l'Agence pour impulser une dynamique d'aménagements urbains pérennes, particulièrement en matière de contrôle du ruissellement à la source. Elle indique que les zones sujettes à cette labellisation comprennent toute zone nouvelle, ajoutant que les aides financières sont de type forfaitaire. Elle explique que l'idée derrière ce label est de travailler sur la force de l'exemple, en accompagnant sur toute la vie du projet le maître d'ouvrage de l'aménagement, qu'il soit une collectivité ou un aménageur public ou privé. Elle décrit le déroulement en deux temps de l'instruction d'un dossier de labellisation, commençant à l'issue des études pour évaluer si le projet rentre dans les critères, finissant après l'exécution des travaux, pour vérifier si la réalisation est conforme aux mêmes critères.

M. Jean-Claude DEUTSCH trouve intéressant le fait que l'AESN, qui s'occupait uniquement d'eau à l'origine, s'implique désormais dans le financement d'aménagements urbains du fait de leurs effets sur les eaux pluviales.

M. Vincent DESLOGES, Direction de l'Assainissement de Plaine Commune, pose une question sur un point de détail dans les conditions d'obtention de l'aide de l'AESN, et reçoit une réponse de Mme AIRES.

M. Dominique BIDOU, Association pour la Haute Qualité Environnementale demande quel est l'ordre de grandeur des aides.

Mme Nadine AIRES répond que les aides sont forfaitaires, définies à l'hectare, et que pour la zone Île-de-France, c'est 10.000 euros par hectare aménagé. Reprenant le commentaire fait par M. DEUTSCH, elle précise qu'en fait l'Agence s'intéresse depuis très longtemps aux aménagements urbains, ayant ainsi grandement contribué à l'acquisition de connaissances sur les techniques alternatives.

Table ronde

M. Michel VAMPOUILLE, Vice-président à l'Environnement, au Développement Durable et à l'Eco-région, Conseil Régional d'Île-de-France, rappelle que ce débat se situe dans un environnement qui n'est pas seulement celui de l'eau, car il comprend aussi le changement climatique, ce qui renforce la nécessité d'une réflexion sur la gestion des eaux pluviales qui anticipe aussi sur les changements du climat.

Il précise qu'il y a aussi des évolutions positives, telles l'amélioration continue de la qualité de l'air, celle-ci influant de façon significative sur la pollution de l'eau par le biais des eaux de pluie. Il suggère avec une pointe d'humour le remplacement des toitures en zinc de la région parisienne par des capteurs solaires, avec une subvention de l'AESN, puisque cela réduirait la pollution de l'eau.

Il évoque un ensemble de principes et de réalités sur l'eau :

- Un principe de proximité.
- Un principe de valorisation, consistant à apporter un regard positif sur l'eau qui tombe en cherchant ce qu'on peut en faire plutôt que d'en subir les inconvénients. Les solutions possibles existent : utilisation des eaux non potables dans le Bâtiment, dans le nettoyage, ou encore l'affectation de zones inondables pour les cas de fortes pluies, ce qui nécessiterait l'évolution intellectuelle de ne pas avoir peur de l'eau, notamment en ville. En bref, il s'agit de sortir de l'idée qu'il y a de l'eau qui coule et qu'on puisse se contenter de la mettre dans des tuyaux.
- Un principe de diversité, consistant à prendre conscience du fait qu'il n'y a pas de solution unique sur le sujet de l'eau, comme sur bien d'autres d'ailleurs. La façon de traiter, d'utiliser et de valoriser les eaux qui tombent doit être fonction de là où on est. Cela impliquerait une manière différente de travailler chez les urbanistes et les bureaux d'étude.

Il estime que la récupération des eaux de pluie suppose à terme la remise en cause du principe de financement des agences de l'eau. Il envisage un principe selon lequel l'eau paie l'eau. Il souligne qu'il ne faut pas s'imaginer pour autant une diminution de la facture d'eau potable, bien qu'il trouve possible une diminution de façon indirecte des investissements sur la construction des réseaux de tuyauterie ou sur d'autres postes.

M. Michel LAMBOLLAY, ATTAC 93, présente brièvement son association, dont les objectifs sont l'éducation populaire, la promotion de la taxe Tobin et, plus globalement, la lutte contre le néolibéralisme.

Il explique que la possibilité d'obtenir et d'assainir l'eau courante dans nos habitats est aujourd'hui abordée par la problématique de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales. Il indique qu'il a étudié ce que coûterait le projet de refonte de Seine aval, et qu'il a remarqué que la tendance est à la hausse entre 2005 et 2016 pour le coût par litre de l'assainissement, de l'ordre de 100%. Il évoque l'impact qu'aurait une telle hausse sur les foyers modestes, dont il rappelle qu'ils sont en nombre croissant, soulignant que certains départements, et certains individus, seront beaucoup plus touchés plus que d'autres.

Il procède à une décomposition des coûts du projet, et s'interroge sur la justification de la hausse des coûts, précisant qu'il veut bien accepter une hausse de 100% pour l'usager, mais il souhaite savoir ce que deviennent les gains de productivité, et où ils sont réinjectés. Il rappelle que l'augmentation des coûts n'est pas portée que par l'usine d'épuration, mais aussi par les réseaux, ce qui est le centre du débat d'aujourd'hui et qui se résume à la question : ces tunnels sont-ils justifiés ou non ?

Il répond qu'on pourrait penser qu'il y a toujours un avantage à densifier, puisque l'économie d'échelle et la mutualisation des coûts permettraient une baisse des coûts des réseaux. Il précise que néanmoins la densification urbaine est un problème très complexe, regroupant aussi la problématique de la rente foncière et l'augmentation des coûts du logement. Il souligne que cette question de densification n'est pas tranchée du point de vue de la recherche, même si un consensus existe qu'elle permet de limiter les coûts de transport et les coûts énergétiques.

Il déclare n'être pas particulièrement opposé à cette perspective. Pour ATTAC, le véritable problème est que les dispositifs censés récupérer les eaux de pluie sont peut-être insuffisants. Il cite une idée qui consisterait à faire des trottoirs urbains des zones de récupération. Il estime que des questions se posent autour de la densification, dont la protection des plus pauvres contre ces coûts attachés à la densification, et une approche de financement global de l'eau qui devrait passer selon lui par une taxation plus importante du capital.

M. Jean DELAUNAY, Conseiller Municipal à Conflans-Sainte-Honorine, demande quelle est la durée de vie et de l'engagement de l'Agence Seine Normandie sur les aides qu'elle est susceptible d'accorder.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de L'Eau Seine Normandie, répond que l'AESN fonctionne sur la base de programmes pluriannuels, dont la durée est généralement de cinq ans.

M. Gilles LEPARMENTIER, Association Val-de-Seine Vert, demande quelles sont les mesures que prend l'agence de bassin pour inciter les maîtres d'ouvrage qui réalisent la voirie à utiliser des procédés particuliers de traitement de surface, et aussi quels sont les contacts qu'elle entretient avec les organismes qui traitent les déchets de surface. Il évoque parmi ces déchets, qui finissent souvent dans les égouts, les surplus de peinture de chantier, l'huile de vidange et les piles usagées qui se désagrègent.

Mme Nadine AIRES répond que l'AESN fournit des aides depuis longtemps à la mise en œuvre de surfaces non imperméables et aux techniques alternatives, citant par exemple les chaussées à structure réservoir, dont une proportion avec une conception en enrobé

drainant, dont elle souligne l'importance d'un entretien approprié, regrettant qu'il ne soit pas toujours effectué comme il devrait l'être par les exploitants.

Elle ajoute que des contacts existent avec d'autres organismes spécialisés en déchets, mais qu'un autre service dans l'Agence s'en occupe et qu'elle n'est pas à même de développer le sujet.

M. Jean-Pierre TABUCHI ajoute que l'activité principale de l'Agence dans la gestion des déchets est de gérer l'élimination des sous-produits issus des traitements des eaux dans le domaine industriel. Il précise que la gestion des déchets ménagers est une activité marginale pour l'Agence.

Mme Nadine AIRES ajoute que l'Agence essaie aussi de favoriser l'acquisition de connaissances quant aux sources des polluants à travers des programmes de recherche.

M. Michel VAMPOUILLE souligne que toutes les pollutions finissent par arriver à l'eau, mais qu'il convient à un moment de mettre chacun des acteurs devant ses propres responsabilités et non pas de tout attendre de la part de l'agence de l'eau. Il cite l'exemple du Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activité de Soins, dont il a remarqué récemment que les dispositions n'étaient pas adéquatement respectées, et que des déchets hospitaliers s'acheminaient ainsi vers les égouts. Il estime que ce n'est pas à l'agence de l'eau de payer la gestion de tels déchets, et que l'exigence de qualité environnementale doit être présente chez tout le monde. Il illustre son propos en évoquant l'absence de parisiens à ces débats, suggérant que pour eux la question est abstraite puisque leurs eaux usées s'en vont ailleurs que chez eux. Il précise que c'est pour cette raison qu'il est attaché au principe de proximité. Il ironise sur la possibilité que l'AESN finance la politique de transports en commun pour réduire la pollution causée par l'automobile.

M. Jean-Claude DEUTSCH suggère qu'il faudrait que des organismes qui ne sont pas directement intéressés par l'eau s'intéressent au débat public.

M. Michel VAMPOUILLE doute qu'aujourd'hui la question de l'eau soit étudiée dans les écoles d'architecture ou d'urbanisme. Il décrit la situation comme démontrant une grande aptitude à faire de très beaux plans qui finissent ignorés dans des placards. Il estime qu'il existe un enjeu essentiel de formation professionnelle sur ce sujet, comme sur l'ensemble des sujets environnementaux.

Mme Marjorie GRIMALDI, Veolia Eau, indique qu'elle est sortie récemment de son cursus et que les urbanistes sont en fait bien formés à la question de l'environnement, et qu'à son sens c'est eux qui se sont penchés les premiers sur les techniques alternatives et leur application. Elle pense qu'il y a une mauvaise communication entre le domaine de l'eau et l'urbanisme.

M. PUYFAUCHER demande quel est le montant annuel versé en aides financières par l'AESN pour améliorer le traitement des eaux pluviales.

Mme Nadine AIRES répond que sur l'ensemble du huitième programme, qui comportait trois années, 99 millions d'euros ont été versés à ce titre, représentant 25 millions par an.

M. HERVIEU indique que les sites très denses ont plus besoin d'une animation aquatique que les sites ruraux. Il évoque le travail de Renzo Piano qui consiste, comme à Berlin par exemple, à récupérer les eaux et à les faire circuler dans la ville comme élément d'animation à ciel ouvert. Il évoque aussi la technique japonaise de traitement sur membrane en pied d'immeuble.

Citant le travail de Philippe MADEC dans l'ouest parisien, ou encore une initiative au Lycée Léonard de Vinci à Calais, il estime que le problème n'est pas la formation en école d'architecture, mais plutôt les règlements d'un autre âge auxquels se heurtent les architectes qui souhaitent mettre des idées nouvelles en application.

Plaisantant, il demande si on a mis en commun le SIAAP, l'agence de bassin et le CEDIF.

M. Michel LAMBOLLAY réfute la notion que la question de l'eau soit une problématique individuelle. Il suggère que c'est le rôle du politique qui en est le pivot fondamental via l'aspect réglementaire, qui a déjà été évoqué, et via l'aspect financier. Concernant ce dernier, il s'interroge : quelles sont les réflexions attachées à un autre développement de la finance publique sur l'assainissement ? Quelles sont les ressources annexes que l'on pourrait compléter, quitte à remettre en cause le dogme « l'eau paie l'eau » ?

Concernant la formation des acteurs, il rejoint la perspective de Mme GRIMALDI, indiquant qu'il y a longtemps que les urbanistes sont conscients du sujet de la gestion des flux. Il ajoute que sur le financement global, il est d'accord avec M. VAMPOUILLE, estimant qu'il faut trouver le moyen de mettre en œuvre des priorités sur des secteurs attachés au développement d'une ressource qui va devenir de plus en plus rare.

DEUXIEME PARTIE : LES REPONSES POSSIBLES

Les réponses possibles au niveau du réseau : Le schéma d'assainissement francilien

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP, tient à préciser qu'une grande partie de la pollution des eaux usées est sous forme dissoute, à la différence des eaux pluviales qui en comportent très peu sous cette forme.

Il résume l'aspect qualitatif en expliquant les principes d'acheminement respectifs des réseaux unitaires et séparatifs. Il résume ensuite l'aspect quantitatif dans le réseau séparatif, avec son alternance jour/nuit des débits eaux usées et les pointes importantes (zéro/beaucoup) des débits eaux pluviales. Il explique que cela appelle des traitements respectifs, à savoir du biologique pour les eaux usées, qui sont en flux continu, et du physico-chimique pour les eaux pluviales, qui sont discontinues, ce dernier traitement ayant des limites. Il montre les courbes de débit d'un réseau unitaire, qui ressemblent par temps sec à celles d'un réseau séparatif eaux usées, et qui affichent des variations de débit très importantes par temps de pluie.

Abordant les réseaux gérés par le SIAAP, il indique qu'au centre c'est un réseau unitaire, avec des réseaux mixtes en couronne immédiate puis des réseaux séparatifs en périphérie. Il précise que le SIAAP est ainsi confronté à tous les problèmes qui ont été évoqués. A l'aide de schémas, il détaille les débits reçus par le SIAAP au cours des dix dernières années, précisant que le travail du SIAAP sur la gestion des eaux pluviales perdure plusieurs jours après les pluies. Il reprend les réglementations auxquelles le SIAAP est soumis, la directive européenne de 1991 et la DCE de 2000.

Il décrit la problématique du SIAAP :

- En toile de fond, il y a la collecte des eaux, via les réseaux propres aux départements et communes, puis le SIAAP et ses stations d'épuration, dont la mission est d'acheminer les eaux vers les usines d'épuration pour les rejeter dans le milieu naturel avec le moins de dégâts possibles.

- Par temps sec, tout va bien.
- Par temps de pluie, il y a saturation des réseaux, causant des rejets qui s'effectuent souvent directement en milieu naturel. Aussi dommageables qu'ils soient, il convient de ne pas oublier le rôle joué par les déversements directs pour éviter les inondations.

Il examine ensuite l'impact de ces déversements directs en milieu naturel, à l'aide d'exemples illustrés par des schémas. Il cite des cas de chute en teneur d'oxygène, en 1995 suite à des déversements de réseaux, et en 2000 suite à des déversements directs en provenance d'Achères. Questionné par M. DEUTSCH, il précise qu'il s'agit bien de mesures réelles prises à partir de neuf points de mesures situés dans la Seine.

Il en vient aux actions à prendre, qui sont de deux catégories :

- Actions immédiates :
 - Amélioration de la gestion des réseaux par une utilisation cohérente de l'ensemble des ouvrages de transfert des eaux de manière à éviter les risques de débordement. Cela implique une connaissance en temps réel de l'état du réseau (taux de remplissage, état du matériel) pour un pilotage dynamique. Il s'agit du projet MAGE, actuellement en cours d'élaboration et de démarrage au SIAAP.
 - Réalisation d'îlots de survie pour la préservation de la faune piscicole, par l'alimentation locale en oxygène là où c'est nécessaire.
 - Réalisation de barrages flottants, une mesure curative pour contrôler la pollution visuelle.
- Actions à terme, à mener en fonction du nouveau schéma directeur 2007-2021, pour le respect de la réglementation (pas de déversements lors de pluies d'occurrence 6 mois, niveau d'imperméabilisation stabilisé des sols) :
 - Optimisation des moyens d'épuration et de transfert sur Seine aval.
 - Création d'ouvrages de stockage – restitution (secteurs de type unitaire).
 - Construction d'usines de dépollution des eaux pluviales (secteurs de type séparatif).
 - Mise en séparatif de zones ciblées.

Il précise que les situations ou problèmes locaux éventuels (les inondations, par exemple) devront être pris en compte lors de la réalisation des ouvrages.

A l'aide d'une carte, il passe en revue les projets spécifiques d'ouvrages à réaliser en région parisienne, dont la mise à niveau d'usines d'épuration, 15 bassins et 4 tunnels de stockage-restitution et 5 stations de dépollution et leurs bassins de stockage. A l'aide de schémas, il montre le principe et le fonctionnement d'un système de stockage-restitution, la manière dont il impactera sur l'aspect quantitatif, en réseau unitaire et pour la station Seine aval, et il détaille le fonctionnement d'une usine de stockage-dépollution, soulignant l'absence de traitement biologique.

Il conclut en exposant le détail des coûts de ces ouvrages, soit un montant total de 4 milliards d'euros, qui comprennent les 800 millions d'euros alloués à la refonte de Seine aval.

M. Jean-Claude DEUTSCH demande quelle est la source de financement de ces projets.

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP, répond de façon globale, indiquant que le SDAGE a estimé le montant global pour l'AESN, donc l'ensemble du bassin de la Seine, à 20 milliards d'euros pour être conforme aux dispositions de la DCE en 2015. Il indique que l'ensemble des acteurs a estimé que cette somme était impossible à réunir, ramenant le coût du programme entre 8 et 9 milliards d'euros, ce qui représente toujours une augmentation considérable de la participation de tous les acteurs, AESN et collectivités comprises. Il précise que le projet de SDAGE stipulait que 58% du montant était à la charge des collectivités, ajoutant que c'est à elles qu'appartient de répercuter les coûts, qui se retrouveront peut-être, in fine, sur la facture d'eau de l'usager francilien ou sur l'impôt dans le cadre du traitement des eaux pluviales.

Il évoque la problématique soulevée d'une part par les exigences européennes et citoyennes pour un air sain et une eau propre, et d'autre part par les montants qu'il faut réunir compte tenu de la dégradation de ces ressources vitales pour l'homme. Il voit là une inadéquation fondamentale que nos sociétés devront résoudre dans un avenir très proche.

Il reprend une question posée par M. LAMBOLLAY, estimant qu'elle repose sur l'approche du coût social de l'eau : le consommateur devra-t-il payer intégralement la facture, ou pourra-t-on trouver des mécanismes de péréquation au niveau de la nation pour que chacun puisse continuer de consommer de l'eau potable au robinet ?

Un Intervenant demande combien de fois les déversoirs d'orage fonctionnent en moyenne sur une année en région parisienne.

M. Michel GOUSAILLES rappelle qu'il y a entre 80 et 100 jours de pluie par an en région parisienne. Il souligne que la fréquence de fonctionnement des déversoirs est très variable, qu'elle dépend de la qualité du réseau en amont et de son niveau de saturation. Il rappelle que sur la base des pluies d'occurrence 6 mois, l'objectif serait d'un fonctionnement une à deux fois par an, basé sur le niveau d'imperméabilisation actuel.

L'intervenant Précédent dit connaître un déversoir situé à Issy-les-Moulineaux qui fonctionne une fois tous les deux mois.

M. Michel GOUSAILLES dit que pour une pluie d'occurrence 2 mois, cela veut dire que le réseau est saturé et qu'actuellement le seul moyen d'éviter les inondations est d'autoriser ce déversement. Il ajoute que les actions à prendre, qu'il a évoquées dans sa présentation, devraient permettre de faire passer la fréquence des déversements de 2 à 6 mois par an. Il ajoute qu'un objectif de zéro déversement ne serait pas réaliste, mais que de toute façon un objectif de 1 à 2 fois par an est acceptable, même du point de vue de l'impact sur la faune piscicole. Il précise que toutefois la meilleure qualité de l'eau attire à son tour des espèces plus fragiles qui pourraient être pour leur part affectées même par cette fréquence acceptable, soulignant toute la complexité du sujet.

M. PUYFAUCHER reprend les chiffres des débits de la station Seine aval donnés par M. GOUSAILLES. Il demande si ces chiffres comprennent ou pas les projets de réservoirs. Il demande par ailleurs si la réalisation de déversoirs d'orage supplémentaires pourrait être une solution pour réduire les débits à Seine aval.

M. Michel GOUSAILLES explique que chaque nouveau réservoir construit représente obligatoirement une hausse des débits vers Seine aval, mais uniquement par temps de pluie assez forte pour que le réseau soit saturé. Il répond qu'ainsi, les débits qu'il a indiqués sont tels qu'ils sont, quel que soit le nombre de réservoirs. Il ajoute que globalement, l'augmentation de débit de cette provenance est relativement marginale sur la durée, même si sur l'instant, le débit lui-même peut être considérable localement.

Les réponses possibles au niveau des citoyens et des collectivités territoriales

M. Nicolas GENDREAU, Directeur de l'Eau, Conseil général des Hauts-de-Seine, débute par des éléments juridiques et de responsabilité. Au niveau du propriétaire individuel, il indique que le Code Civil stipule que « tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds. ». Il ajoute qu'il existe cependant des servitudes liées à l'écoulement des eaux pluviales, citant le Code Civil : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. » Il en conclut que le droit de réutilisation de ces eaux est assez mal défini.

Il dresse la liste des obligations en matière de gestion des eaux pluviales au niveau de la commune, ainsi que les possibilités d'action qui lui sont ouvertes sans être obligatoires.

Il souligne l'imbrication des compétences qui existe aujourd'hui, car la gestion des eaux pluviales est liée à l'urbanisme, à l'aménagement urbain, à l'assainissement des eaux usées et à la voirie. Il ajoute que cette situation a été compliquée depuis la mise en place des intercommunalités, car si les compétences assainissement et eaux pluviales sont typiquement transférées aux communautés de communes, ce n'est pas le cas en matière d'urbanisme, qui reste attaché à la commune. Il s'interroge sur la possibilité de gérer efficacement les eaux pluviales sans un transfert global des compétences.

Il décrit l'ensemble de la chaîne francilienne des eaux pluviales, du niveau parcellaire au niveau du SIAAP, le tout encadré par la Police de l'Eau. Il y voit une multiplicité d'acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts, ni forcément des compétences suffisantes.

Il présente alors des pistes en vue de la mise œuvre d'une politique départementale en matière de gestion des eaux pluviales. Il cite l'objectif principal comme étant la réduction des inondations, précisant que la question de gestion de la ressource en eau est secondaire au niveau du département. Il expose les axes de l'action :

- **Réglementations :**
Limitation du ruissellement, par la fixation de limites des débits de rejets pour contrôler l'apport des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, basé sur une pluie décennale comme référence, et en accord avec la Police de l'Eau. Cette initiative est prise en compte pour tous les services départementaux et fait l'objet de travail avec les communes pour que la limitation soit appliquée sur tous les branchements communaux du département.
- **Réalisations en tant que maître d'ouvrage :**
 - Mise en place de démarches HQE sur l'ensemble des bâtiments départementaux, la cible *eau* étant privilégiée (par exemple, toitures végétales).
 - Gestion des eaux pluviales sur les voiries départementales (par exemple, décanteur lamellaire).
- **Incitations financières :**
Mise en place d'un système d'aides pour inciter les communes ou les particuliers à retenir au maximum les eaux à leur niveau. Les taux sont en fonction de la nature du projet.

- Documentation :
Publication de brochures destinées au grand public et de guides techniques destinés aux services techniques.

M. Jean-Claude DEUTSCH demande à M. TABUCHI de répondre à certaines questions posées plus tôt.

M. Jean-Pierre TABUCHI aborde la question suivante : *la réduction des consommations d'eau est-elle une solution possible au problème de la taille de la station Seine aval ?* Il répond que ce n'est pas le cas, puisque la charge à traiter reste la même. Il ajoute que la réduction des consommations d'eau génère elle-même des problèmes techniques et financiers par ailleurs.

Reprenant un autre point débattu précédemment, il indique que la transformation des secteurs 100% unitaires en séparatifs est une illusion, car cela coûterait très cher pour un résultat environnemental nul, voire négatif. Il ajoute que l'implantation d'îlots séparatifs en secteur unitaire pour gérer les eaux pluviales de manière différenciée est une action positive et bénéfique, et que le recours aux techniques alternatives et à tout ce qui peut réduire les apports au réseau d'assainissement est une priorité. Il rappelle cependant qu'il ne faut pas oublier l'importance considérable de la surface imperméabilisée dans la région, ni les eaux qui doivent être traitées avec les moyens classiques.

Table ronde

M. David BOUHERET, Directeur adjoint de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement au Conseil général de Seine-Saint-Denis, indique que son département est régulièrement soumis aux inondations et s'est interrogé sur le problème des inondations et du stockage des eaux de pluie. Il précise que le département comporte une importante réserve de stockage dans 29 bassins, et que l'année dernière il a stocké une proportion de 15% des eaux qui ont été rejetées directement en milieu naturel.

Il décrit la politique de gestion des eaux pluviales poursuivie par le Conseil général :

- Une politique agressive de construction de bassins publics pour lutter contre les inondations et la pollution.
- L'incitation envers les aménageurs à créer des stockages paysagers en leur démontrant les aspects positifs d'une submersion temporaire de ces espaces.

Il détaille les prescriptions départementales en matière de débit de fuite et de stockage. Il indique que les prescriptions ont été légèrement dépassées récemment du fait d'un renouveau des permis de construire.

Il aborde les modifications actuelles en évoquant une réunion de l'Observatoire de l'Hydrologie Urbaine où il fut question de la réutilisation des eaux pluviales et du financement des opérations par le département, spécifiquement :

- Une exemplarité et une instrumentation des bâtiments publics, avec l'accent sur la démystification des actions de ce type.
- L'adaptation et la sensibilisation de l'habitat social pour une meilleure utilisation des eaux, et une réduction des charges de l'eau.

- L'aide aux particuliers quand elle peut être placée dans un contexte d'intérêt collectif ou général.

Mme Mercedes GALANO, Directrice de la DSEA au Conseil général du Val-de-Marne, déclare que la problématique de l'urbanisation et de la conséquente imperméabilisation a deux éléments qu'il faut pallier : les inondations localisées et les transferts de pollution vers le milieu naturel. Elle précise que le problème est aiguë dans son département par la présence de cinq usines de potabilisation à partir des eaux de surface, ce qui implique une nécessité de préserver au maximum la qualité de l'eau.

Elle indique que dans ce contexte, l'action départementale s'inscrit suivant deux axes :

- Une action publique, par des aménagements alternatifs autour des voiries départementales et des infrastructures de transport collectif, ainsi que la réalisation continue d'ouvrages de rétention-stockage, certains desquels sont engagés en collaboration avec le SIAAP, de manière à créer les conditions permettant de traiter au mieux et au plus près la pollution des eaux pluviales avant leur rejet en milieu naturel.
- Une incitation à l'action privée, individuelle ou collective, par la limitation des débits, l'incitation par voie de l'urbanisme, les rétentions à la parcelle. Elle souligne dans ce dernier cas une particularité de son département consistant à équiper des pavillons de bacs de rétention à des fins d'arrosage.

Elle ajoute que le département est largement impliqué dans la gestion dynamique des flux, facilitée par la nature complexe de son territoire, une gestion qu'elle qualifie de pointue et qui est totalement inscrite dans le projet MAGE. Elle évoque aussi un travail engagé en direction de la population à travers un plan bleu, avec l'objectif d'une concertation élargie pour sensibiliser l'ensemble de la population et des acteurs.

M. Jean-Claude DEUTSCH reprend les incitations au traitement des eaux pluviales à l'amont effectuées par certains départements, ainsi que les investissements en équipement à l'aval évoqués par M. GOUSAILLES. Il demande s'il existe une instance pour déterminer s'il vaut mieux mettre l'accent sur le traitement à l'aval ou à l'amont, considérant l'importance des investissements.

M. Michel GOUSAILLES répond que les deux sont importants et sont tous deux concernés par les obligations et les objectifs qui incombent au SIAAP.

Mme Mercedes GALANO souligne que le schéma directeur de l'agglomération a fait l'objet d'une concertation. Il lui semble que les solutions envisagées peuvent se décliner dans une logique qui a été bien précisée dans ce schéma. Elle pense cependant que vu l'importance des investissements, la question se pose sur l'aide qui pourrait être apportée aux collectivités pour leur mise en œuvre. Elle précise que l'effort aujourd'hui sera plutôt fait en direction de l'épuration, alors qu'il y aura des difficultés à financer les programmes envisagés à l'amont.

La récupération et l'utilisation des eaux pluviales

M. Dominique BIDOU, Association pour la Haute Qualité Environnementale, précise que le recyclage de l'eau n'est qu'un aspect parmi d'autres. Il explique que la HQE est une approche systémique où tous les volets environnementaux d'une construction sont pris en compte et où l'on se donne l'organisation et les moyens d'atteindre certains objectifs.

Il indique que parmi ces objectifs, on en trouve un appelé la *gestion de l'eau*, mais il ajoute qu'il y a bien d'autres volets où l'on parle d'eau, comme l'implantation en parcelle ou la gestion des chantiers. Il explique comme exemple que la gestion de l'énergie passe par une bonne implantation des équipements pour l'eau chaude (réduire l'eau gaspillée qui coule inutilement en attendant qu'elle chauffe), ou encore que la question du nettoyage et les produits utilisés ont un impact direct sur ce qui se retrouve dans les réseaux d'assainissement. Il évoque la question de la gestion économe de l'eau, par une consommation réduite à plaisir, à confort et à hygiène constante, précisant aussi tout ce qui peut être accompli par une simple maîtrise de la pression de l'eau sur le réseau dans une maison.

Il aborde le sujet du recyclage de l'eau, qu'il qualifie de difficile du fait des conflits avec les normes de santé. Il conseille d'éviter les perspectives caricaturales, se concentrant plutôt sur le principe de deux circuits d'eau, l'un potable et l'autre non potable où, là aussi, certaines objections existent qu'il trouve loin d'être insurmontables. Il se demande si au lieu des questions de santé et d'hygiène, ce ne serait pas plutôt des questions de financement qui posent le véritable problème, et il est confiant que cela se résoudra à terme.

Il en vient au sujet du stockage de l'eau sur les parcelles, soit sur le sol, soit sur le toit. Il ajoute que sur le toit, le stockage peut combiner plusieurs objectifs.

Il reconnaît que même si la démarche HQE peut atténuer les problèmes de l'eau, elle ne peut pas les résoudre. Il précise qu'elle traite essentiellement la construction neuve, même si on essaie de l'utiliser dans la rénovation et la réhabilitation, où les marges de manœuvre sont faibles. Pour ces cas là, il croit plus à la réduction de consommation par la modernisation des installations qu'à la rétention ou le recyclage sur place.

Il souligne que la démarche HQE est surtout un questionnement et non pas une liste de réponses toutes faites, et qu'elle est très influencée par le contexte. Il insiste qu'il ne faut pas avoir de tabous et qu'il faut au contraire envisager toutes sortes de solutions en fonction du contexte.

M. Jean-Claude DEUTSCH demande à M. BIDOU s'il connaît le taux d'habitations neuves en région parisienne qui suivent et respectent la démarche HQE.

M. Dominique BIDOU ne le connaît pas, d'autant plus que chaque opération est un cas d'espèce sans aucun retour. Il précise qu'il commence à y avoir un retour avec les opérations certifiées, mais qu'elles sont encore très peu nombreuses et ne concernent que le tertiaire.

M. Bernard de GOUVELLO, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, dit que les pratiques de récupération et d'utilisation d'eau de pluie en France se développent, et que la HQE a fortement participé à leur adoption par des acteurs institutionnels. Il souligne que ces acteurs émanent du secteur de la construction, ce qui fait qu'il y a eu trop peu de concertation avec les gestionnaires de l'eau. Il reconnaît cependant que l'idée de récupération pluviale a fait son chemin et qu'elle est plus respectée aujourd'hui.

Il indique que pendant longtemps, de nombreux maîtres d'ouvrage sensibles à la HQE se sont spontanément penchés sur la cible de l'eau, mais qu'ils se sont heurtés à un flou réglementaire en matière sanitaire et n'ont pas pu prendre de décisions en l'absence de textes de référence. Il estime que cela constitue le problème principal sur cette question, même s'il y a récemment eu des évolutions, comme par exemple la loi sur l'eau.

Il explique que la loi sur l'eau a institué un crédit d'impôt destiné aux installations qui récupèrent l'eau de pluie, avec une volonté de l'utiliser sur place, ajoutant que cette loi a permis de révéler cette absence de loi et qu'ainsi à l'heure actuelle, beaucoup sont en attente d'une sortie rapide des arrêtés relatifs à l'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment. Il regrette cette situation, car elle bloque le déclenchement d'un chantier très large. Il indique qu'un arrêté est sorti sur les usages extérieurs, et il estime que l'arrêté sur les usages intérieurs se basera sur la réglementation existante en y apportant des logiques dérogatoires, et comportera des pré-requis qu'il faudra ensuite pouvoir contrôler. Il ajoute que cet arrêté est prévu pour début 2008.

Il aborde le sujet du risque sanitaire dans les installations à deux circuits d'eau. Il estime que le piquage éventuel n'est pas le plus important, mais que le nœud du problème est, dans le cas d'une installation mal faite, la possibilité de retour d'eau de pluie dans le réseau public d'adduction d'eau potable. Il en conclut qu'il faut un mécanisme permettant de garantir la protection du réseau public, sans pour autant construire une usine à gaz.

Mme Nadine AIRES reprend le sujet des dérogations que M. de GOUVELLO prévoit dans l'arrêté sur les usages intérieurs, où il avait mentionné une dérogation pour les *populations sensibles*. Elle souhaite des précisions sur ce qu'il veut dire par ce terme, et voudrait qu'il parle ensuite du comptage.

M. Bernard de GOUVELLO évoque un réflexe de protection dans l'approche sanitaire envers les enfants et les malades. Il dit qu'il faudrait peut-être dire *bâtiments sensibles*. Il souligne que c'est en fait un débat, ces bâtiments n'étant peut-être pas après tout soumis aux mêmes risques que d'autres du fait de la présence de personnel qualifié.

Concernant le comptage, il indique que la majorité de l'eau récupérée se retrouvera dans les réseaux d'assainissement, et devrait par conséquent être grevée de la taxe d'assainissement correspondante. Il précise que c'est un point qui est déjà réglementaire. Il ajoute que là aussi, c'est une question de l'organisation et des moyens de contrôle.

M. Michel LAMBOLLAY dit avoir compris plus tôt qu'une partie de l'eau de pluie n'était pas comptée. Il déclare qu'aujourd'hui l'eau de pluie est gratuite, et qu'ainsi la mise en place de ce comptage va faire qu'une eau initialement gratuite va devenir payante. Il demande comment les acteurs se proposent de faire payer cette eau dans le futur. Il voit deux méthodes : soit de renforcer les coûts de comptage, faisant payer à l'individu l'exploitation de son eau de pluie, soit une solution collective.

M. Bernard de GOUVELLO estime qu'il y a un malentendu. Il précise qu'une taxe d'assainissement ne paie pas l'eau qu'on utilise, mais paie le fait qu'elle va être dépolluée. Il insiste que l'eau de pluie reste gratuite.

Il précise qu'il n'est pas dit que le recours au compteur soit la solution optimale, indiquant qu'il est possible que soit établie une taxe forfaitaire.

Un Intervenant propose de tenter un bilan. Il évoque de très bonnes démarches d'incitation, il évoque la réalisation de bâtiments qui ne consomment pas d'énergie. Il pense qu'entre les deux, il y a une marge.

Il se dit scandalisé par une tendance qu'il perçoit, qui consiste à dire qu'il faut économiser l'eau, mais pas trop quand même. Il dit qu'alors que la planète brûle, on nous dit qu'il faut continuer à utiliser assez d'eau pour éviter la sédimentation dans les tuyaux. Il évoque quelques solutions comme les toilettes sèches. Il demande avec ironie si les habitants du Bangladesh récupèrent leur eau de pluie.

Il accuse notre société de se comporter en pays riche, selon une formule « polluons moins, pour pouvoir polluer toujours de sorte à conserver notre activité économique ».

M. Michel VAMPOUILLE se déclare en partie d'accord avec ce commentaire, mais pas complètement. Il dit que le fait qu'on pose des questions ne veut pas dire qu'on ne doit rien faire. Il explique que quand l'agence de l'eau dit que la réduction de consommation d'eau peut entraîner une réduction de flux dans les tuyaux, il ne s'agit pas de ne rien faire mais plutôt de se poser la question et trouver des solutions.

Reprenant l'exemple des toilettes sèches, il imagine leur généralisation à Paris, expliquant qu'au lieu d'évacuer les matières par les réseaux, on les évacuerait par camions, et en conclut que les solutions ne sont pas les mêmes partout. Il estime que même si beaucoup de questions se posent encore, les mentalités ont beaucoup évolué.

Il reconnaît qu'à ce stade il est encore difficile d'établir un bilan des actions entreprises, mais que nous sommes dans une phase d'évolution et qu'il convient de se poser les bonnes questions pour donner les bonnes réponses aux bons endroits. Il ajoute qu'il peut y avoir des choix à faire.

M. Jean-Claude DEUTSCH résume ce qui vient d'être dit : il existe des technologies possibles à mettre en œuvre, il y a des évolutions en cours, et il convient donc de voir dans quelle mesure ces techniques pourraient être développées, évitant de se focaliser exclusivement sur les techniques déjà proposées et les délais établis.

M. Michel VAMPOUILLE dit que les réponses techniques existent déjà, mais que l'ensemble des mentalités n'a pas encore suffisamment évolué et qu'il faut savoir être patients. Il précise qu'à vouloir aller trop vite, on risquerait de choisir les techniques les plus généralisées dans le monde professionnel.

Un Intervenant reprend le sujet de récupération des eaux de pluies dans les toilettes. Il trouve scandaleux qu'on utilise une eau potable, donc coûteuse, pour évacuer des matières fécales. Il évoque en contraste la réplique habituelle, au sujet d'une baisse de consommation de l'eau entraînée par l'utilisation de l'eau pluviale, qui causerait à terme une baisse des revenus. Parmi les solutions de compensation, il imagine de taxer l'eau pluviale, mais trouve que ce serait une erreur fondamentale, avec un effet pénalisant sur ceux qui se lanceraient dans l'effort de récupération.

Il montre les bouteilles d'eau présentes sur les tables. Il estime que si l'on consommait de l'eau du robinet à la place, la consommation d'eau augmenterait et pourrait ainsi compenser la baisse de revenus. Reconnaisant que c'était une remarque provocatrice, il insiste qu'il convient toujours de rechercher des solutions de bon sens plutôt que de se laisser aller au réflexe de plus de taxes. Avant toute chose, il estime que le principe de base à respecter est d'économiser l'eau potable.

M. Michel GOUSAILLES précise que l'eau que boit un individu est de 1 à 2 litres par jour, alors que la consommation globale d'un individu est de 150 à 200 litres par jour.

M. Jean-Claude DEUTSCH remercie les participants et indique que la prochaine réunion sera une première réunion de synthèse.

(FIN DE LA REUNION : 13 H 55)